



## ECOLE INTER-ETATS DES SCIENCES ET MEDECINE VETERINAIRES (EISMV) DE DAKAR



DIRECTION GENERALE  
-----

Dakar, le 02 novembre 2024

# AVIS A MANIFESTATIONS D'INTERÊT

---

<b>Structure :</b>	Ecole inter-Etats des Sciences et Médecine Vétérinaires (EISMV) de Dakar
<b>Source de financement :</b>	Association Internationale pour le Développement (Banque Mondiale)
<b>Méthode de sélection :</b>	Sélection de Consultants individuels
<b>Référence de la sélection :</b>	EISMV/DD/0014 du 02 novembre 2024
<b>Objet :</b>	<b>Recrutement d'un consultant pour la collecte des curricula, référentiels de compétences des diplômes vétérinaires et paravétérinaires dans les établissements concernés et les données relatives au cadre institutionnel et réglementaire pour les curricula, les diplômes et les qualifications professionnelles</b>
<b>Date de publication</b>	<b>05 novembre 2024</b>
<b>Date de limite :</b>	<b>20 novembre 2024– à 17H : 00 GMT</b>

- 1- L'Ecole inter-Etats des Sciences et Médecine Vétérinaires (EISMV) de Dakar a reçu à travers le Projet d'Appui au Pastoralisme au Sahel (PRAPS )-Phase 2 des fonds de l'Association Internationale pour le Développement (Banque Mondiale) et a l'intention d'utiliser une partie de ces fonds pour le paiement des services d'un consultant individuel.
- 2- L'objectif du présent avis est de recruter un consultant individuel pour **la collecte des curricula, référentiels de compétences des diplômes vétérinaires et paravétérinaires dans les établissements concernés et les données relatives au cadre institutionnel et réglementaire pour les curricula, les diplômes et les qualifications professionnelles.**
- 3- Ce Consultant devra avoir la qualification et les expériences suivantes :
  - **Qualifications :**
    - Être titulaire d'un diplôme d'état de Docteur vétérinaire et être en plus titulaire d'un(e) Maîtrise, DEA, DESS, Msc, ou plus, en santé animale ou tout autre diplôme reconnu équivalent.



## ECOLE INTER-ETATS DES SCIENCES ET MEDECINE VETERINAIRES (EISMV) DE DAKAR



- **Expériences générales :**

- Avoir une expérience d'au moins 10 ans de travail avec les services vétérinaires ;
- Avoir au moins 5 ans d'expérience professionnelle sur les aspects institutionnels et règlementaires vétérinaires, la formulation des curricula, les diplômes et les qualifications professionnelles des PPV.

- **Expériences spécifiques**

- Avoir une bonne connaissance du fonctionnement des structures vétérinaires dans l'espace CEDEAO ;
- Avoir réalisé au moins deux missions PVS dans des pays membres de la CEDEAO ;
- Avoir déjà participé à une mission d'évaluation et de développement de curricula de formation des PPV
- Avoir une très bonne connaissance de la législation et la réglementation vétérinaire
- Une bonne connaissance de la mission PVS d'appui au curricula des PPV de l'OMSA est un atout ;
- Avoir une excellente maîtrise de l'une des trois langues de la CEDEAO à l'écrit et à l'oral. La maîtrise d'une deuxième langue serait un atout.

4- Le niveau d'effort estimé est de 45 jours ouvrables à compter de la date de démarrage de la mission.

5- Les informations complémentaires sont contenues dans les termes de référence disponible sur <https://www.eismv.org> mais aussi sur l'ensemble des réseaux sociaux de l'institution.

6- Les consultants intéressés sont invités à porter leur attention sur la section III, paragraphes, 3.14, 3.16 et 3.17 du « Règlement sur la passation des marchés pour les emprunteurs IPF » de la Banque mondiale, juillet 2016 (« Règlement sur les marchés publics »), qui énonce la politique de la Banque mondiale en matière de conflits d'intérêts.

7- A l'issue de l'évaluation des manifestations d'intérêt, un consultant sera sélectionné suivant la méthode de « **Consultant Individuel (CI)** » telle que décrite dans les Règlement sur la passation des marchés pour les emprunteurs IPF de la Banque mondiale, juillet 2016.

8- Les dossiers de manifestations d'intérêt doivent contenir les éléments suivants :

- une lettre de manifestation d'intérêt ;
- un Curriculum Vitae détaillé ;
- des copies légalisées des diplômes et des certificats ou toute autres pièces pouvant justifier les expériences.



## ECOLE INTER-ETATS DES SCIENCES ET MEDECINE VETERINAIRES (EISMV) DE DAKAR



- 9- Les manifestations d'intérêts doivent être déposées au plus tard le **20 novembre 2024 à 17h00 GMT** à l'adresse suivante : [directiongenerale@eismv.org](mailto:directiongenerale@eismv.org).

La manifestation d'intérêt doit être sous la forme de **fichier PDF unique**. L'EISMV se réserve le droit de ne pas considérer les dossiers ne respectant pas les conditions de soumission ci-dessus.

- 10- Les consultants intéressés peuvent obtenir des informations complémentaires en écrivant aux adresses électroniques suivantes : [rianatou.alambedji@eismv.org](mailto:rianatou.alambedji@eismv.org) en copie [dieudone.kabkia@eismv.org](mailto:dieudone.kabkia@eismv.org) ; [miguirikalandi@eismv.org](mailto:miguirikalandi@eismv.org) avec en objet « **Recrutement Consultant AARA – EISMV Curricula** ».

### Directeur Général

**Professeur Yalacé Yamba KABORET**



## ECOLE INTER-ETATS DES SCIENCES ET MÉDECINE VÉTÉRINAIRES (EISMV) DE DAKAR



### Termes de références

**Appel à candidatures pour le recrutement d'un consultant individuel pour la collecte des curricula, référentiels de compétences des diplômes vétérinaires et paravétérinaires dans les établissements concernés et les données relatives au cadre institutionnel et réglementaire pour les curricula, les diplômes et les qualifications professionnelles**

Octobre 2024



## 1. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Engagé dans une dynamique de qualité des services vétérinaires dans son espace et en lien avec certains de ses principes fondamentaux, tels que la mise en œuvre efficace des libertés de circulation des personnes, de résidence, de prestation de services et du droit d'établissement au sein de l'espace communautaire, la Commission de la CEDEAO à travers le Centre Régional de Santé Animale (CRSA), a confié à l'Ecole Inter-Etats des Sciences et Médecine Vétérinaires (EISMV) de Dakar la réalisation des travaux d'harmonisation des curricula et du référentiel des diplômes et de mise en place d'un cadre institutionnel et réglementaire relatif à la reconnaissance mutuelle des diplômes vétérinaires et para-professionnels vétérinaires, ainsi que des qualifications professionnelles dans l'espace CEDEAO. Le coût lié à cette mission est financé par la Banque Mondiale à travers le projet ARAA – CEDEAO dont la coordination est assurée par l'EISMV de Dakar.

En effet, le rôle des Services vétérinaires nationaux s'étend de l'exploitation à l'abattoir où les vétérinaires exercent une double responsabilité dans la mise en œuvre des mesures relatives à la santé et au bien-être des animaux, ainsi que les autres normes et lignes directrices recommandées dans le code terrestre et le Code sanitaire pour les animaux aquatiques de l'Organisation mondiale de la santé animale (OMSA) (Ex OIE). L'éducation vétérinaire leur confère des compétences uniques pour jouer un rôle central dans la surveillance épidémiologique des maladies animales ainsi que la sécurité et la qualité des aliments d'origine animale.

Les Services vétérinaires nationaux sont placés sous le contrôle et la direction de l'Autorité vétérinaire du pays qui a la responsabilité de mettre en œuvre les mesures relatives à la protection de la santé et du bien-être des animaux et de gérer les activités de certification vétérinaire internationale. Elle a aussi la responsabilité d'appliquer les autres normes et recommandations figurant dans le Code terrestre, ainsi que dans le Code sanitaire pour les animaux aquatiques de l'OMSA, ou d'en superviser l'exécution sur l'ensemble du territoire national.



Pour ce faire, elle devra veiller à garantir la qualité des services vétérinaires et s'assurer aussi de la qualité de la formation vétérinaire.

C'est dans ce contexte qu'un appel à candidatures est lancée par l'EISMV de Dakar pour une consultance pour la collecte des curricula, référentiels de compétences des diplômés vétérinaires et paravétérinaires dans les établissements concernés et des données relatives au cadre institutionnel et réglementaire pour les curricula, les diplômés et les qualifications professionnelles.

## 2. OBJECTIFS ET MANDAT DE LA MISSION

Le ou la consultant(e) devra, sous l'autorité du Directeur Général de l'EISMV de Dakar, préparer l'atelier de synthèse et d'harmonisation des curricula, des compétences et des normes communes pour les curricula et les diplômés (analyse comparative des programmes d'études vétérinaires et paravétérinaires).

De façon spécifique, il (elle) devra :

- collecter les curricula, le référentiel de compétences des diplômés vétérinaires et paravétérinaires dans les établissements concernés et les données relatives au cadre institutionnel et réglementaire pour les curricula, les diplômés et les qualifications professionnelles.
- réaliser une pré synthèse des curricula et compétences, et normes reçus des pays de l'espace CEDEAO
- aider à la préparation de l'atelier de synthèse et d'harmonisation des curricula, des compétences et des normes communes pour les curricula et les diplômés (analyse comparative des programmes d'études vétérinaires et paravétérinaires)

## 3. RÉSULTATS ATTENDUS

L'étude sera menée dans les 15 États de l'espace CEDEAO, UEMOA et du CILSS à savoir, le Bénin, le Burkina Faso, le Cap- Vert, la Côte d'Ivoire, la Gambie, le Ghana, la Guinée, la Guinée-Bissau, le Liberia, le Mali, le Niger, le Nigeria, le Sénégal, la Sierra Leone et le Togo.



Les résultats suivants sont attendus :

- Les curricula, le référentiel de compétences des diplômes vétérinaires et paravétérinaires dans les établissements concernés et les données relatives au cadre institutionnel et réglementaire pour les curricula, les diplômes et les qualifications professionnelles sont collectés.
- Une présynthèse des curricula et compétences, et normes reçus des pays de l'espace CEDEAO est effectuée
- L'atelier de synthèse et d'harmonisation des curricula, des compétences et des normes communes pour les curricula et les diplômes (analyse comparative des programmes d'études vétérinaires et paravétérinaires) est préparé avec la Task-force du projet logée à l'EISMV de Dakar.

#### 4. ORGANISATION DE L'ETUDE ET LES LIVRABLES

##### 4.1. Pilotage du processus

L'étude sera conduite par un ou une Consultant(e) individuel(le) sous la supervision de la Task Force de l'EISMV de Dakar. Les parties prenantes sont expérimentées dans le domaine de la collecte des curricula, des référentiels de compétences des diplômes vétérinaires et paravétérinaires, la connaissance du cadre institutionnel et réglementaire pour les curricula, les diplômes et les qualifications professionnelles en Afrique de l'Ouest.

##### 4.2. Livrables

Il est attendu du (de la) consultant(e) à la fin de la consultation :

1. Un rapport de démarrage précisant la méthodologie de l'étude dans un délai de 15 jours calendaires après la réunion de cadrage ;
2. la liste des curricula, référentiels de compétences des diplômes vétérinaires et paravétérinaires dans les établissements concernés qui seront présentés à l'atelier de synthèse et d'harmonisation des curricula, des compétences et des normes communes pour les curricula et les diplômes (analyse comparative des programmes d'études vétérinaires et paravétérinaires)



3. les curricula, référentiels de compétences des diplômes vétérinaires et paravétérinaires dans les établissements concernés qui seront présentés à l'atelier de synthèse et d'harmonisation des curricula, des compétences et des normes communes pour les curricula et les diplômes (analyse comparative des programmes d'études vétérinaires et paravétérinaires)
4. une liste des données relatives au cadre institutionnel et réglementaire pour les curricula, les diplômes et les qualifications professionnelles
5. les données relatives au cadre institutionnel et réglementaire pour les curricula, les diplômes et les qualifications professionnelles
6. Un rapport de présynthèse des curricula et compétences, et normes reçus des pays de l'espace CEDEAO
7. Un document de recommandations pour une meilleure organisation de l'atelier de synthèse et d'harmonisation des curricula.
8. Un rapport global de la consultance

## 5. CALENDRIER DE LA CONSULTANCE

Activités	Dates / Périodes
Notification contrat au consultant	J
Réunion de cadrage pour définir les contours de la consultation et stabiliser une démarche méthodologique	J+5
Rapport de démarrage	J+10
Soumission de la liste des curricula, référentiels de compétences des diplômes vétérinaires et paravétérinaires dans les établissements concernés	J+15
Soumission des curricula, référentiels de compétences des diplômes vétérinaires et paravétérinaires dans les	J+25





établissements concernés qui seront présentés à l'atelier de synthèse et d'harmonisation des curricula, des compétences et des normes communes pour les curricula et les diplômes (analyse comparative des programmes d'études vétérinaires et paravétérinaires)	
Soumission d'une liste des données relatives au cadre institutionnel et réglementaire pour les curricula, les diplômes et les qualifications professionnelles.	J+40
Soumission des données relatives au cadre institutionnel et réglementaire pour les curricula, les diplômes et les qualifications professionnelles	J+40
Soumission d'un document de recommandations pour une meilleure organisation de l'atelier de synthèse et d'harmonisation des curricula.	J+40
Soumission par le consultant des livrables finaux	J+45
Participation à l'atelier de synthèse et d'harmonisation des curricula, des compétences et des normes communes pour les curricula et les diplômes (analyse comparative des programmes d'études vétérinaires et paravétérinaires)	J+45



## 6. PROFIL DU CONSULTANT

Les candidat(e)s à consultation devront remplir les conditions suivantes :

- **Qualifications :**
  - Être titulaire d'un diplôme d'état de Docteur vétérinaire et être en plus titulaire d'une Maîtrise, DEA, DESS, Msc, ou plus, en santé animale ou tout autre diplôme reconnu équivalent.
- **Expériences générales :**
  - Avoir une expérience d'au moins 10 ans de travail avec les services vétérinaires ;
  - Avoir au moins 5 ans d'expérience professionnelle sur les aspects institutionnels et réglementaires vétérinaires, la formulation des curricula, les diplômes et les qualifications professionnelles des PPV.
- **Expériences spécifiques**
  - Avoir une bonne connaissance du fonctionnement des structures vétérinaires dans l'espace CEDEAO ;
  - Avoir réalisé au moins deux missions d'évaluation des Performances des Services Vétérinaires (PVS) dans des pays membres de la CEDEAO ;
  - Avoir déjà participé à une mission d'évaluation et de développement de curricula de formation des Para-Professionnels Vétérinaires (PPV)
  - Avoir une très bonne connaissance de la législation et la réglementation vétérinaire
  - Une bonne connaissance de la mission PVS d'appui au curricula des PPV de l'OMSA est un atout ;
  - Avoir une excellente maîtrise de l'une des trois langues de la CEDEAO à l'écrit et à l'oral. La maîtrise d'une deuxième langue serait un atout.



## 7. Critères de sélection

Les soumissionnaires seront notés sur un total de 100 points répartis comme suit :

- Diplôme et formation (10 points)
- Expérience générale 20 points
- Expériences spécifiques (70 points)

## 8. Durée de la mission

Le niveau d'effort estimé pour la mission est de 45 hommes/jour, étalés sur une durée totale de 90 jours à compter de la date de démarrage de la mission.

## 9. Conditions de soumission

**9.1-** Les consultants intéressés sont invités à porter leur attention sur la section III, paragraphes, 3.14, 3.16 et 3.17 du « Règlement sur la passation des marchés pour les emprunteurs IPF » de la Banque mondiale, juillet 2016 (« Règlement sur les marchés publics »), qui énonce la politique de la Banque mondiale en matière de conflits d'intérêts.

**9.2-** A l'issue de l'évaluation des manifestations d'intérêt, un consultant sera sélectionné suivant la méthode de « **Consultant Individuel (CI)** » telle que décrite dans les Règlement sur la passation des marchés pour les emprunteurs IPF de la Banque mondiale, novembre 2023.

**9.3-** Les dossiers de manifestations d'intérêt doivent contenir les éléments suivants:

- lettre de manifestation d'intérêt ;
- d'un Curriculum Vitae (CV) détaillé ;
- des copies légalisées des diplômes et des certificats ou toutes autres pièces pouvant justifier les expériences et qualifications mentionnées dans leur CV.

**9.4-** Les manifestations d'intérêts doivent être déposées au plus tard le 20 novembre 2024– à 17h00 GMT à l'adresse suivante : [directiongenerale@eismv.org](mailto:directiongenerale@eismv.org)



## ECOLE INTER-ETATS DES SCIENCES ET MÉDECINE VÉTÉRINAIRES (EISMV) DE DAKAR



La manifestation d'intérêt doit être sous la forme de **fichier PDF unique**. L'EISMV se réserve le droit de ne pas considérer les dossiers ne respectant pas les conditions de soumission ci-dessus.

**9.5-** Les consultants intéressés peuvent obtenir des informations complémentaires en écrivant aux adresses électroniques suivantes : [rianatou.alambedji@eismv.org](mailto:rianatou.alambedji@eismv.org) en copie [dieudone.kabkia@eismv.org](mailto:dieudone.kabkia@eismv.org) ; [miguiri.kalandi@eismv.org](mailto:miguiri.kalandi@eismv.org) avec en objet « **Recrutement Consultant ARAA – EISMV Curricula** ».